



ORANGE, le 24 Juillet 2020

D. A. C.
**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

COMMUNIQUE DE PRESSE
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES

AVENUE R. D'AYMARD –
AVENUE DE L'ARGENSOL –
RUE DES BLANCHISSEURS –
AVENUE G. LORHO –
RUE DES LILAS –
RUE JEAN REBOUL –

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de restructuration des réseaux humides dans le cadre du chantier de réaménagement du quartier de l'Argensol, pour les besoins du chantier :

Avenue de l'Argensol & Avenue Rodolphe d'Aymard -

- la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier. Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit.

La circulation piétonne pourra être interdite et renvoyée sur le trottoir d'en face.

Rue des Blanchisseurs –

La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément interdite, pour les besoins du chantier dans le tronçon compris entre la Cité des Blanchisseurs et l'Avenue R. D'Aymard. La circulation sera déviée sur la Rue de la Liberté – mise en place de la signalisation par les soins de l'entrepreneur.

Avenue Général Lorho –

La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément interdite, pour les besoins du chantier. Les déviations nécessaires à la fluidité de la circulation seront mises en place par les soins de l'entrepreneur.

Rue Jean Reboul & Rue des Lilas –

La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément interdite en entrée et en sortie de voie depuis l'Avenue de l'Argensol – pour les besoins de l'intervention.

Afin de permettre l'entrée/sortie des riverains desdites voies, un double sens de circulation sera installé.

Rue des Lilas – le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit dans la partie Ouest/Est (de l'Avenue Frédéric Mistral à l'Impasse des Lilas) – afin de faciliter la circulation en double sens.

La signalisation sera effectuée par les soins de l'entrepreneur.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 14 Septembre 2020 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 7 mois, sous l'entière responsabilité des Entreprises conjointes BRIES & TPR 84 de Sainte-Cécile les Vignes.

